

Médecine : Marcourt légaliste

■ Il se conformera aux décisions de justice sur les “reçus-collés”.

Le ministre de l'Enseignement supérieur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt a indiqué vendredi qu'il attendait les décisions des tribunaux civils, saisis par plusieurs étudiants pour passer en 2^e année de médecine, pour décider du sort des “reçus-collés”, ces étudiants qui ont réussi leurs examens mais qui ne se sont pas classés en ordre utile lors du concours de fin de 1^{re} année. *“Si les tribunaux décident qu'ils peuvent passer à l'année suivante, je me conformerai à la décision.”*

Les jugements sont attendus dans le courant de la semaine prochaine. *“Nous verrons si les étudiants obtiennent leur droit de passer en 2^e année, mais il faut souligner qu'ils n'auront aucune garantie d'obtenir un numéro Inami”* à la fin de leurs études, précise Jean-Claude Marcourt.

“Dès que nous aurons la décision des tribunaux civils, nous nous réunirons en conseil des ministres et verrons ce que nous pouvons faire”, ajoute le ministre.

Le concours instauré en fin de 1^{re} année avait été suspendu par le Conseil d'Etat le 12 août dernier, la haute juridiction estimant entre autres que les quotas sur lesquels il se fondait n'étaient pas suffisamment motivés. Certains étudiants n'ont pas attendu une décision politique pour clarifier leur situation et ont intenté des

recours devant les tribunaux civils. Ils devraient être fixés sur leur sort dans le courant de la semaine prochaine.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a également regretté la décision de la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) de ne promettre un numéro Inami qu'aux seuls étudiants en dernière année. Les autres restent dans l'incertitude, la ministre ayant indiqué qu'elle procéderait à une

évaluation chaque année pour déterminer si elle accorde le précieux sesame.

Enfin, il juge paradoxal de la part du fédéral de lui reprocher l'inefficacité d'un filtre dans les études de médecine alors que, selon lui, le concours mis en place en fin de 1^{re} année a été *“invalidé parce que le quota (fédéral, NdlR) était invalide”*.

Des clarifications

Jeudi soir, M. Marcourt s'était par ailleurs étonné que l'accord intervenu au gouvernement fédé-

Les jugements sont attendus la semaine prochaine.

ral ne couvrirait pas l'ensemble des étudiants en cours de cursus et que la clef de répartition des quotas Inami resterait fixée à 60/40 en dépit des recommandations faites par la commission de planification. Le ministre demandait en conséquence à pouvoir disposer *“au plus vite”* de l'arrêté royal *“afin de clarifier les nombreuses zones d'ombre dans la communication parcellaire”* de la ministre De Block. (Belga)